

# Genève: palme du canton le plus dépensier

FLAVIA GIOVANNELLI

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG) s'est penchée sur la fiscalité genevoise, avec l'aide d'Expert suisse. On voit que le canton est celui de tous les excès en ce qui concerne ses dépenses. Pour les analyser en détails, la CCIG s'est basée sur les statistiques disponibles les plus récentes<sup>1</sup>. Elles attestent du fait que Genève occupe une nouvelle fois la première place du classement des cantons les plus gourmands de Suisse en impôts, prélevant en moyenne 17 656 francs par habitant (en additionnant les taxes des personnes physiques et morales). A titre d'exemple, c'est deux fois plus qu'à Berne.

Or, malgré ces ponctions, les dépenses de l'Etat ont également progressé de 18,4% l'an dernier, par rapport à l'exercice précédent. Les montants atteignent 25 556 francs par

habitant (en tenant compte des investissements). S'il est certes évident qu'un canton urbain et densément peuplé assume des charges plus lourdes qu'un canton n'ayant pas le même profil, la tendance, à Genève, montre leur inquiétant alourdissement.

## PERTE D'ATTRACTIVITÉ DU CANTON

Zurich s'avère plus performant, se limitant à un impôt de quelque seize mille francs par habitant, alors que les enjeux de logement, de transport ou d'éducation sont assez semblables.

A Genève, la part dévolue à l'action sociale est très élevée, tout comme celle de la culture, avec six cent soixante francs par habitant pour ce dernier poste. Les sommes en question sont trois fois plus élevées qu'à Zurich et cinq fois plus qu'à Berne.

En regardant ces résultats, on se demande jusqu'à quand Genève aura les moyens de telles ambi-

tions. En effet, la pyramide fiscale y est fragile, sachant qu'une très faible minorité assure la plus grosse partie des revenus du canton. Une étude complémentaire récemment réalisée par Credit Suisse confirme la perte de l'attractivité de Genève, les attaques contre les conditions cadre s'étant en effet répétées es derniers temps.

## REFUS DU LÉGISLATIF?

Le Conseil d'Etat vient de présenté un projet de budget 2023 qui table sur un déficit record de près de quatre cent vingt millions de francs. Avouant des compromis, le Conseil d'Etat s'est justifié par le contexte incertain, la nécessité de mieux renforcer son soutien à la population à la suite de la pandémie et face aux conséquences de la guerre russo-ukrainienne. Les critiques ont déjà fusé sur de nombreux points du budget. La création de quatre cent quatre-vingt-

huit équivalents plein temps de postes de fonctionnaires a suscité un tollé à droite. Le Conseil d'Etat est bien conscient de faire de l'équilibrisme. Le gouvernement a donc insisté sur son objectif de revenir en dessous de la limite légale en 2026, où les projections indiquent un déficit de deux cent trente-trois millions de francs. L'effort de réduction commencerait déjà en 2024.

Il faudra attendre que le Grand Conseil vote sur ce budget en décembre prochain. Il n'est pas exclu qu'on s'avance vers un nouveau refus du législatif. Rappelons que le budget 2022, qui prévoyait un déficit de quatre cent soixante millions de francs – par la suite limité à deux cent nonante-cinq millions – n'avait pas passé la rampe. Il avait fallu par la suite voter des crédits supplémentaires. ■

<sup>1</sup> Etude en détails sur [www.enjeux-fiscaux.ch](http://www.enjeux-fiscaux.ch). A noter que la dernière étude de la CCIG portant sur la fiscalité remonte à 2016.